

VILLE DE ROCHECHOUART

Département de la Haute-Vienne
 Arrondissement de ROCHECHOUART Canton de ROCHECHOUART

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**ARRETE DU MAIRE PORTANT OUVERTURE DES COMMERCES LES DIMANCHES DU MOIS DE DECEMBRE 2020 SUR LA COMMUNE DE ROCHECHOUART****Le Maire de ROCHECHOUART**

- Vu l'article L 3132-26 du Code du Travail, modifié, par la Loi n°2015-990 du 06 Août 2015,
- Vu l'article L 3132-27 du Code du Travail, modifié, par la Loi n°2009-974 du 10 Août 2009,
- Considérant l'état d'urgence sanitaire qui a imposé la fermeture des commerces de proximité depuis le 29 octobre 2020,
- Considérant l'annonce du Président de la République, le 24 novembre 2020, autorisant les commerces à rouvrir le 28 novembre 2020 à compter de 8 heures ,
- Considérant l'annonce du Ministre de l'Economie le 25 novembre 2020, favorable à l'ouverture des commerces les seuls dimanches de décembre,
- Considérant la possibilité offerte aux Maires d'autoriser l'ouverture collectives des commerces de la commune durant 5 dimanches de plein droit,
- Considérant qu'il est primordial de relancer l'économie locale afin de rattraper le manque à gagner accumulé durant les périodes de fermetures imposées,

ARRETE :

Article 1 : Les commerces de proximité de Rochechouart sont autorisés à ouvrir les dimanches 6, 13, 20 et 27 décembre 2020 afin de relancer l'économie locale, jusqu'à 21 heures au plus tard.

Article 2 : Les commerçants devront respecter scrupuleusement les règles sanitaires imposées par le Gouvernement (jauge de 8m² par client / port du masque obligatoire / gel hydroalcoolique à l'entrée du magasin).

Article 3 : Tout recours peut être engagé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de la présente notification auprès du Tribunal administratif.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de Rochechouart
- Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Rochechouart,
- Monsieur l'ASVP de la ville de Rochechouart,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
 DE ROCHECHOUART

LE - 2 DEC. 2020

Fait à ROCHECHOUART, le - 2 DEC. 2020



Publié le : - 2 DEC. 2020
 Transmis à la sous Préfecture
 le : - 2 DEC. 2020

Le Maire,
 Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES